



St GERVAIS EN BELIN
MAIRIE
2, Rue de Touraine
Tél : 02 43 42 00 86
Mail : mairie@stgervaisenbelin.fr

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217202878-20210104-20210107M-DE
en date du 11/01/2021 ; REFERENCE ACTE : 20210107M

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Délibération n° 2021 01 07

Date de convocation :

28 décembre 2020

Date d'affichage :

5 janvier 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Objet : Projet de délibération relative à la méthodologie du projet de territoire entre les communes de Laigné et de Saint Gervais en Belin

Etaient présents : Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Sarah-Claude KIEFER, Béatrice LEVASSEUR, Anne-Sophie MAZE, Gautier MICHELIN, Marie-Noëlle ORTION, Sébastien PIERRE, Christophe POMMIER,

Étaient absents excusés :

Marie-Line REVEL pouvoir à Claudine BIZOT
Raphaëlle DUCHESNE pouvoir à Anne-Sophie MAZE
Sophie GIRARD

Secrétaire de séance :

Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

Madame la Maire rappelle à ses Conseillers que les équipes municipales de Saint Gervais en Belin et de Laigné ont mené ces derniers mois une étude d'opportunité et de faisabilité sur le rapprochement éventuel des deux communes.

A l'issue de la réunion de restitution qui s'est tenue en octobre 2020, les élus des deux communes présents ont décidé que, dans un premier temps, ce rapprochement serait vu comme l'opportunité de construire un projet de territoire commun de manière à apprendre à se connaître et à travailler ensemble.

Madame la Maire précise qu'un projet de territoire est un projet politique, une feuille de route que les élus se donnent pour une période définie et sur un territoire déterminé. En l'occurrence, il s'agira ici de le mettre en œuvre à l'échelle de deux communes jusqu'à l'été 2024.

Une méthodologie a par conséquent été travaillée puis proposée aux adjoints des deux communes en décembre 2020 pour recueillir leur avis. A l'occasion de cette réunion, les élus présents ont rendu un avis favorable à cette méthodologie et ont décidé unanimement de la présenter pour validation en Conseil municipal. Madame la Maire expose la méthodologie jointe avec la convocation du Conseil. (annexe 1).

Elle indique que ce projet de territoire sera le fruit d'une démarche concertée puisque la méthodologie de travail s'emploie à être à l'écoute de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Ainsi, le projet de territoire reposera sur une expression plurielle, construit sur plusieurs phases bien identifiées : diagnostic, définition d'objectifs et plan d'actions.

Les principaux acteurs du projet de territoire :

Tout au long de la démarche, les deux Maires auront comme objectif de tenir le calendrier, d'être garantes de la qualité des débats et de la bonne marche du projet. Elles seront assistées d'une agente puisque ce projet de territoire sera réalisé en interne.

L'agente fournira des supports communs, une assistance technique aux groupes de travail dès lors qu'ils en ressentiront le besoin et rédigera les comptes-rendus des réunions plénières. L'agente pourra également être amenée à co-animer ces réunions en fonction des besoins des Maires.



Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Délibération n° 2021 01 07

Des groupes de travail thématiques seront créés, ils réfléchiront, proposeront des actions. Chaque commune devra être représentée par 3 élus dans chaque groupe de travail.

Dans chaque groupe de travail, un binôme (1 élu de chaque commune) sera désigné.

Les grandes étapes :

Étapes	Période	Qui ?	Pourquoi ?
1. Réaliser un état des lieux	Mois de février 2021	Les Conseillers municipaux à l'occasion d'une réunion plénière	Bien connaître ce qui existe, ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas.
2. Définir les axes de travail = s'accorder sur 6 thématiques	Mois de Mai 2021	Les Conseillers municipaux en réunion plénière	Quelles sont les thématiques que les deux communes souhaitent travailler <u>ensemble</u> ? Politiquement vers quoi les élus veulent aller ? S'accorder sur les grands chantiers à lancer dans les prochaines années.
Créer les 6 groupes de travail <i>1 par objectif retenu lors de la réunion du mois de mai.</i>	Mois de Juin 2021		3 élus de chaque commune par groupe de travail. Chaque groupe de travail sera co-piloté par un élu de Laigné et un élu de St Gervais (« le Binôme »).
3. Élaborer dans chaque groupe de travail un projet de plan d'actions.	Dès juillet 2021	Les groupes de travail sous l'impulsion des binômes.	Chaque groupe de travail devra proposer des objectifs. Puis, définir des actions concrètes.
Rédiger les fiches actions validées	Jusqu'en octobre 2021	Chaque groupe de travail sous l'impulsion des binômes.	Définir les moyens à mettre en œuvre en face des actions (humains, financiers) et qui porte l'action.
PRESENTATION PAR CHAQUE BINOME A L'ENSEMBLE DES CONSEILLERS DES ACTIONS PROPOSEES POUR VALIDATION EN NOVEMBRE 2021			
VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE DANS CHAQUE CONSEIL MUNICIPAL EN JANVIER 2022			
4. Mise en œuvre des actions	Dès février 2022 jusqu'en mai 2024	« Le Binôme » sera garant de la mise en place des actions	
5. Bilan de chaque action et de manière globale du projet de territoire	Mois de juin 2024	Chaque groupe de travail se réunira pour faire le bilan de ses actions.	Permettra de réajuster certaines actions ou d'en lancer d'autres.



St GERVAIS EN BELIN
MAIRIE
2, Rue de Touraine
Tél : 02 43 42 00 86
Mail : mairie@stgervaisenbelin.fr

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Délibération n° 2021 01 07

Madame la Maire propose donc aux Conseillers de s'engager dans élaboration du projet de territoire avec la commune de Laigné suivant la méthodologie qu'elle vient de décrire.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve :

- le lancement du projet de territoire entre les deux communes de Laigné-Saint Gervais en Belin ;
- la méthodologie de travail telle qu'exposée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

Pour copie au registre

Saint Gervais en Belin, le 4 janvier 2021

La Maire



**Présentation de la démarche de projet de
territoire entre les communes
de St Gervais et de Laigné**

Réunion du 14/12/2020

Rappel du contexte

Etude de préfiguration d'une commune nouvelle réalisée par Stratorial en 2019-2020.

A la suite de la restitution, le rapprochement est plutôt vu dans un premier temps comme l'opportunité de construire un projet de territoire et ce, de manière à apprendre à se connaître et à travailler ensemble.

Qu'est ce qu'un projet de territoire ?

C'est tout d'abord un projet politique.

Véritable feuille de route, il définit les grandes orientations stratégiques sur un territoire donné et une période définie.

Les orientations sont diverses et variées d'un projet de territoire à l'autre : identité, personnels, patrimoine, cadre de vie, sociale, services, fiscalité, déplacements, travaux, mutualisation ...

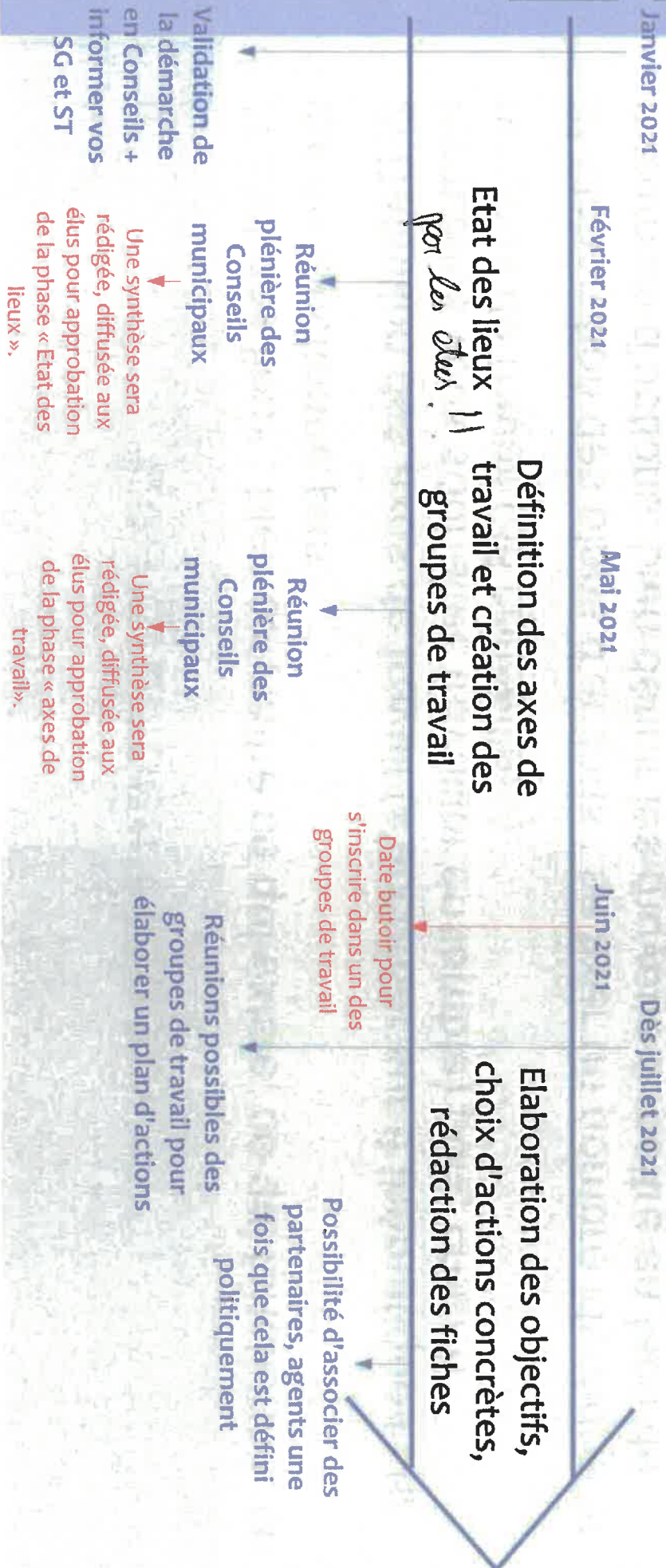
Les principaux acteurs

- 1/ Les membres des groupes de travail (réfléchissent, proposent). Chaque groupe de travail sera composé de 6 élus (3/3).
- 2/ « Un binôme » (1/1) devra être désigné pour piloter un groupe de travail. Si possible, pas les adjoints.
- 3/ Chaque Conseil municipal valide (délibère) en début et fin de démarche.
- 4/ Les Maires sont garantes de la bonne tenue du calendrier, des débats et de la bonne marche du projet.

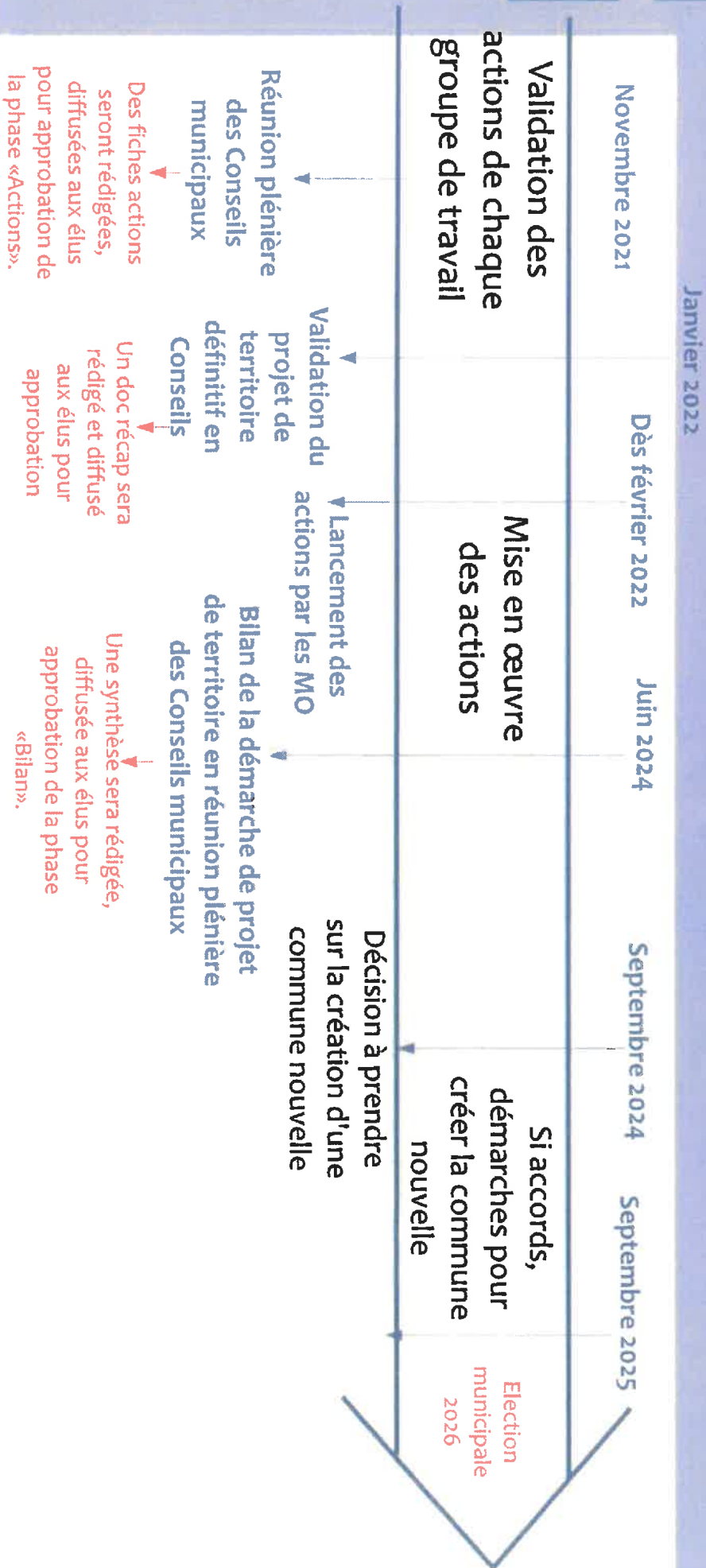
Les grandes étapes

- 1/ Etat des lieux : bien connaître ce qui existe, ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas.
- 2/ Définition des axes de travail (s'accorder sur 6 thématiques sur lesquelles vous souhaitez travailler ensemble) puis, créer 6 groupes de travail (36 conseillers).
- 3/ Elaboration des plans d'actions : se fixer un nombre identique et maximum d'actions, bien définir les moyens à mettre en face de chaque action.
- 4/ Mise en œuvre des actions.
- 5/ Bilan des actions et de manière globale du projet de territoire.

Le calendrier



Le calendrier



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217202878-20210104-20210107M-DE
en date du 11/01/2021 ; REFERENCE ACTE : 20210107M